

Responsable national de l'arbitrage

Nomination et positionnement hiérarchique

Le Responsable National de l'Arbitrage des Arts Martiaux Vietnamiens (AMV) est nommé par le Directeur Technique National (DTN) pour une saison sportive renouvelable, après avis des instances compétentes fédérales.

Il exerce ses missions sous l'autorité du DTN, en coordination avec la Commission Nationale AMV, la Commission Nationale des Juges et Arbitres, ainsi qu'avec les Responsables de l'Arbitrage AMV des organes déconcentrés.

Il rend compte annuellement de son activité au DTN et propose les évolutions nécessaires relatives :

- aux règlements d'arbitrage ;
- aux règlements sportifs ;
- à la formation des arbitres ;
- à l'organisation arbitrale nationale.

Finalité de la fonction

Garantir la qualité, l'équité, la sécurité, l'harmonisation et le développement de l'arbitrage AMV sur l'ensemble du territoire fédéral.

Missions principales

Organisation de l'arbitrage

- Désigner et convoquer les membres de l'équipe arbitrale nécessaires aux compétitions nationales ;
- Superviser l'organisation arbitrale des compétitions fédérales ;
- Veiller au respect des règlements sportifs et d'arbitrage ;
- Gérer les réclamations relevant du domaine arbitral ;
- Veiller à la sécurité des compétiteurs dans le respect des règlements fédéraux.

Encadrement et évaluation

- Accompagner et évaluer les arbitres lors des compétitions ;
- Participer à l'identification et à la promotion des officiels ;
- Garantir le respect des règles déontologiques.

Responsable national de l'arbitrage

Formation et développement

- Proposer les cursus de formation arbitrale ;
- Élaborer les supports pédagogiques et procédures de certification ;
- Organiser et coordonner les formations et examens nationaux ;
- Participer à la formation des formateurs d'arbitres ;
- Veiller à l'actualisation des connaissances réglementaires et techniques ;

Coordination territoriale

- Animer le réseau des Responsables de l'Arbitrage AMV des organes déconcentrés ;
- Harmoniser les pratiques arbitrales sur le territoire ;
- Diffuser les évolutions réglementaires et techniques.

Suivi administratif

- Faire signer les feuilles d'émargement des officiels ;
- Transmettre les documents administratifs et rapports dans les délais requis ;
- Établir un bilan annuel d'activité adressé au DTN.

Compétences requises

- Expertise reconnue en arbitrage AMV ;
- Maîtrise des règlements sportifs et d'arbitrage ;
- Capacités pédagogiques, organisationnelles et relationnelles ;
- Sens de l'éthique, de l'impartialité et de la rigueur ;
- Expérience nationale ou internationale appréciée.

Moyens et indemnisation

Le Responsable National de l'Arbitrage dispose des moyens administratifs et techniques mis à disposition par la fédération pour accomplir ses missions.

Les journées d'arbitrage sont indemnisées selon les barèmes fédéraux en vigueur.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engagés dans le cadre des missions fédérales sont pris en charge conformément aux règles financières applicables.

Il contribue chaque saison à l'établissement du programme d'activités et à leur planification avec l'ensemble des membres de la commission d'organisation des compétitions et événements sportifs des AMV.